

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Rapport de la commission technique sur le préavis de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte N° 21 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 156'600. - destiné à financer le remplacement des vis de relevage des boues biologiques.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le jeudi 29 août 2019, la commission technique s'est réunie en présence de Messieurs Yves Reymond Président, Alain Meylan Chef d'exploitation et Guy Fritsché Ingénieur, concernant une demande de crédit de CHF 156'600. – relatif au remplacement des vis de relevage des boues biologiques. Nous les remercions pour la précision des explications qu'ils nous ont apportées.

Notre commission est consciente qu'après bientôt 40 ans de service et la position névralgique de cette installation, tenant compte d'entretiens réguliers au vu d'un fonctionnement quasi permanent, il est judicieux de remplacer ces deux machines, ce qui implique naturellement la mise à niveau du système de commande.

Conclusion : au vu de ce qui précède et pour conclure, la commission recommande aux membres du conseil intercommunal d'accepter le préavis n° 21 tel que présenté et d'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 156'000.- destiné à financer le remplacement des vis de relevage des boues biologiques.

La commission technique, Arzier, le 9 septembre 2019.

Claude Bosson

Eric Haldemann

François Delafoge

Philippe Berger

Dominique Gafner, excusé

Christian Dugon, rapporteur